

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGERIE — TUNISIE
Un an, 12 fr. : Six mois, 6 fr. : Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.

Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

DIRECTION et REDACTION :

au Ministère d'Etat

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

INSERTIONS :

Annonces : 0 fr. 75 la ligne.

Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

Cérémonies et Réjouissances

à l'occasion de

L'AVÈNEMENT DE S. A. S. LE PRINCE LOUIS II ET DE LA FÊTE NATIONALE

Mardi dernier, à 3 heures de l'après-midi, a eu lieu, au Palais princier, la cérémonie de la prestation de serment des fonctionnaires.

Dès 2 heures et demie, tous les Membres des Corps constitués, des Administrations et Services princiers, se trouvaient réunis dans le Salon des Aides de Camp et le Salon Louis XV, les Magistrats et Professeurs en robe, les officiers en grande tenue, les autres fonctionnaires en redingote et chapeau haut de forme.

S. Exc. le Ministre d'Etat, le Président et les Membres du Conseil d'Etat étaient groupés, à la droite du Trône, dans le Grand Salon des Grimaldi.

A 3 heures précises, S. A. S. le Prince Louis II, en uniforme de général, la poitrine barrée par le Grand Cordon de Saint-Charles et portant les décorations qui consacrent Sa valeur militaire, fait Son entrée, précédé du Commandant Bourée, Aide de Camp. Le Prince est accompagné de S. A. S. la Princesse Héritière et de S. A. S. le Prince Pierre en habit. La Princesse porte le Grand Cordon de Saint-Charles et les insignes en brillants de Ses autres décorations. Le Prince Pierre porte également en sautoir le Grand Cordon de Saint-Charles.

A la suite de Leurs Altesses, les Membres du Service d'Honneur et de la Maison Princièrè pénètrent dans la salle et s'arrêtent à la gauche du trône.

Le Prince Souverain gravit les degrés et prend place sur le trône, tandis que la Princesse et le Prince Pierre occupent à droite et à gauche deux fauteuils légèrement en retrait.

Après que le Prince S'est couvert, S. Exc. M. Le Bourdon, Ministre d'Etat, s'incline devant le Souverain et s'exprime en ces termes :

« Monseigneur,
« Altesses,
« Messieurs,

« S. A. S. le Prince Albert I^{er}, de qui le règne a jeté tant d'éclat sur cette petite Principauté et dont nous conserverons pieusement la mémoire, étant décédé, S. A. S. le Prince Louis II, Son fils, Souverain de Monaco, qui possède déjà toute la confiance et l'affection de Ses sujets et qui, par Sa vaillance au cours de la grande guerre, S'est acquis des titres inoubliables à la reconnaissance des Alliés, a été appelé à succéder à Son illustre Père.

« Suivant l'usage, les autorités, fonctionnaires, officiers, employés et agents doivent prendre l'engagement solennel de se soumettre à l'Autorité du nouveau Souverain et d'obéir aux lois du Pays.

« En qualité de Ministre d'Etat, je jure de respecter l'Autorité du Prince Louis II, Souverain de Monaco, et d'obéir aux lois de la Principauté. »

Le Président du Conseil d'Etat donne acte au Ministre de son serment.

Se tournant alors vers le Président du Conseil d'Etat, M. le Ministre reprend :

« Monsieur le Secrétaire d'Etat,

« J'ai l'honneur de vous prier de prêter le même serment et de requérir la prestation de serment des autres autorités, corps constitués, fonctionnaires, employés et agents. »

M. le Secrétaire d'Etat, après avoir prêté le serment pour lui-même, s'adresse alors aux Membres du Conseil de Gouvernement en ces termes :

« Vous jurez de respecter l'Autorité du Prince Louis II, Prince Souverain de Monaco, et d'obéir aux lois de la Principauté. »

Tous lèvent la main droite et répondent : « Je le jure. »

Le Conseil d'Etat prête, à son tour, serment avec le même cérémonial.

M. Roussel invite ensuite M. Paul Marquet, Secrétaire du Conseil d'Etat, à appeler successivement les groupements.

Tour à tour sont appelés : le Service d'honneur de S. A. S. le Prince ; la Maison de S. A. S. le Prince ; le Service des Relations Extérieures ; le Corps Judiciaire ; S. G. M^{gr} l'Evêque, le Clergé et l'Administration diocésaine ; les Corps d'Officiers ; le Secrétariat Général du Ministère d'Etat ; le Lycée et l'Instruction Publique ; le Service de la Sûreté Publique ; les Services du Département des Finances ; les Services du Département des Travaux Publics.

Tous les membres des groupes lèvent la main simultanément et répondent à la formule par les mots : « Je le jure ! » auxquels M. le Secrétaire d'Etat réplique : « Acte vous est donné de votre serment. »

La sortie s'effectue ensuite après que chaque fonctionnaire s'est respectueusement incliné devant le Souverain.

La prestation de serment terminée, M. Bourée, Aide de Camp, fait entrer le Corps Consulaire et les délégations diverses qui attendaient dans la Galerie des Stucks.

Sont successivement introduits dans la Salle du Trône : le Consul Général de France, le Consul d'Italie, le Consul de Grande-Bretagne, le Consul Général de Roumanie, le Consul Général de la République Argentine, le Consul Général de Portugal, le Consul Général de Colombie, le Consul d'Espagne, le Consul de Suède, le Consul de Suisse, le Consul de Norvège, le Consul de Grèce, le Consul de Danemark, le Consul de Tchéco-Slovaquie, le Consul des Pays-Bas, le Vice-Consul de France, le Vice-Consul d'Espagne, le Vice-Consul de Grande-Bretagne, le Chancelier du Consulat du Portugal.

La plupart de ces représentants sont en uniforme, les autres en habit.

Cette cérémonie n'ayant plus le même caractère, S. A. S. reçoit debout et découvert. La Princesse Héritière et le Prince Pierre sont également debout.

M. Pingaud, Consul Général de France, en sa qualité de doyen, prononce la courte allocution suivante :

« Monseigneur,

« Les Consuls des Nations étrangères accrédités dans la Principauté sont heureux d'adresser à Votre Altesse Sérénissime, par la bouche de leur doyen, l'expression des vœux ardents qu'ils forment pour la prospérité de Son Règne et le bonheur de Sa Famille. Reconnaissants à la Maison Princièrè des facilités qu'Elle leur a toujours accordées pour l'accomplissement de leur mission, ils se plaisent à espérer qu'ils trouveront toujours la même bienveillance auprès du nouveau Souverain qui la représente aujourd'hui. Ils Le prient en retour de daigner agréer l'hommage du respectueux attachement qu'ils portent à Sa Personne, ainsi qu'à Leurs Altesses Sérénissimes la Princesse Héritière et le Prince Pierre de Monaco. »

S. A. S. le Prince a répondu :

« Monsieur le Consul Général,

« Je reçois avec un sentiment de profonde gratitude les vœux et les hommages que vous venez de m'adresser au nom du Corps Consulaire. La grande part que vous prenez ainsi à la célébration de mon avènement et de la Fête Nationale me touche infiniment et je vous remercie avec tout mon cœur

d'associer à votre manifestation courtoise la Princesse Héréditaire et le Prince Pierre.

« C'est avec empressement que je saisis cette circonstance pour vous assurer, Messieurs, au début de mon règne et à l'instar de mon bien-aimé Père, de ma particulière bienveillance et de ma haute sympathie. Et je tiens à vous prier de vouloir bien transmettre à vos nationaux qui, ces jours-ci, partagent l'enthousiasme et les acclamations de mes sujets, l'expression de ma vive reconnaissance. »

M. Pingaud présente ensuite les Membres du Corps Consulaire auxquels le Prince et la Famille Souveraine serrent la main.

En présentant les Membres de la Chambre Consultative, M. Audibert, Président de cette Assemblée, prononce l'allocution suivante :

« Monseigneur,

« J'ai le très grand honneur de présenter à Votre Altesse les Membres de la Chambre Consultative des Intérêts Economiques Etrangers.

« Habitant la Principauté depuis de nombreuses années, la plupart sont déjà connus de Vous.

« Appelés par la confiance de nos concitoyens à les représenter auprès du Gouvernement de Votre Altesse Sérénissime, nous avons le désir le plus vif d'apporter notre collaboration loyale et désintéressée au progrès du pays qui nous a accueillis.

« Je suis l'interprète de tous mes collègues en Vous apportant l'assurance de notre profond dévouement à Votre Personne et à la Famille Princièrè. »

S. A. S. le Prince a répondu :

« Monsieur le Président,

« Je suis très heureux et je vous sais gré des sentiments aimables que vous venez d'exprimer pour moi-même et pour la Famille Princièrè, au nom de la Chambre Consultative des Intérêts Economiques.

« C'est bien volontiers que je profite de cette solennité pour vous remercier cordialement, ainsi que vos collègues, du concours efficace que vous avez apporté à l'œuvre de mon bien-aimé Père. Et permettez-moi, Messieurs, de compter à mon tour sur votre dévouement empressé à tout ce qui, dans votre sphère, peut être utile encore au développement, à la prospérité et au progrès général de la Principauté. »

Les Bureaux des Groupements Français de la Principauté ont été présentés par M. le Consul Général Pingaud, qui s'est exprimé en ces termes :

« Monseigneur,

« La Colonie Française de Monaco, représentée ici par les bureaux de ses principaux groupements, prie Votre Altesse Sérénissime de vouloir bien agréer, ainsi que Leurs Altesses Sérénissimes la Princesse Héréditaire et le Prince Pierre de Monaco, le témoignage de son plus respectueux dévouement à la Principauté et à Votre Maison. Les sentiments de reconnaissance et d'admiration qu'ont inspiré à nos compatriotes le noble rôle de Votre Altesse Sérénissime pendant la grande guerre et que ravive encore à leurs yeux la vue du glorieux uniforme qu'Elle porte aujourd'hui, disent assez comment, saluant en Sa personne la dignité du Souverain unie à l'héroïsme du Soldat, ils confondent, au début d'un règne qui s'annonce sous d'aussi heureux auspices, leurs espérances avec leurs souvenirs. »

S. A. S. le Prince a répondu :

« Monsieur le Consul Général,

« Parmi les vœux et les hommages que je reçois dans cette heureuse circonstance, il n'en est pas de plus agréables pour moi que ceux que vous m'adressez, ainsi qu'à mes enfants, au nom de la Colonie Française de la Principauté. Je ne peux mieux vous en témoigner ma reconnaissance qu'en renouvelant l'assurance de ma réelle sympathie aux Groupements Français qui sont ici représentés et en adressant à mes camarades de la Grande Guerre un souvenir ému et particulièrement cordial. »

En présentant les Groupements Italiens de la Principauté, M. Pittalis, Consul, s'adressant au Souverain, a prononcé les paroles suivantes :

« Monseigneur,

« Que Votre Altesse daigne me permettre de Lui présenter les deux Associations qui, dans leur ensemble, groupent la vie intellectuelle et travailleuse de la Colonie Italienne :

« Le Comité de Bienfaisance, qui compte 150

membres environ, et qui, par son existence ininterrompue depuis trente ans, n'étant qu'une suite d'actes de charité envers les nationaux indigents de la Principauté, a conquis le droit à toute notre reconnaissance.

« L'Union des Intérêts Italiens, groupant 300 membres environ, institution moins ancienne, car elle n'existe que depuis une dizaine d'années, accueille les forces intellectuelles, industrielles et commerciales de la Colonie, et a comme but l'étude de toutes les questions locales d'ordre purement économique, en parfait accord avec le Gouvernement de Votre Altesse Sérénissime et les autres Groupements du pays.

« Monseigneur,

« Les Italiens de Monaco sont très sensibles aux actes de bienveillance dont ils ont été l'objet dans ce merveilleux Pays, et ils reconnaissent l'esprit de sagesse et de bonté qui caractérisent la glorieuse Dynastie des Grimaldi. Ils tiennent à manifester aujourd'hui à Votre Altesse Sérénissime leurs sentiments de gratitude et d'admiration. Ils escomptent par avance les bienfaits des actes qui seront accomplis sous le Règne de Votre Altesse Sérénissime, Règne qu'ils souhaitent très long et très heureux, de façon à voir définitivement assurée la grandeur de la Principauté.

S. A. S. le Prince a répondu :

« Monsieur le Consul,

« C'est avec beaucoup de satisfaction que j'accueille aujourd'hui l'expression des vœux et des sentiments de la Colonie Italienne dont je connais déjà les mérites et dont j'apprécie aussi le dévouement. Je vous remercie bien vivement de vous être fait l'interprète d'aussi agréables paroles au nom des deux Groupements sympathiques de votre Colonie et au nom de tous vos nationaux auxquels je souhaite une prospérité complète et toutes les satisfactions désirables dans la Principauté. »

M. Charles Bronfort, Président de la Colonie Belge, accompagné des membres du Bureau et M. Vicarino, Consul de Suisse, accompagné des membres du Bureau de la Colonie, ont ensuite présenté au Prince Souverain les hommages très respectueux de leurs Colonies respectives.

La délégation de l'Association des Poilus de Monaco et de Beausoleil a été également reçue par le Prince à qui elle a été présentée par M. le Consul Général Pingaud.

Leurs Altesses Sérénissimes ont daigné serrer la main à chacun des membres des délégations présentées.

Ces cérémonies de prestation de serment et de réceptions prenaient fin à 3 h. 35.

Leurs Altesses Sérénissimes, suivies des Membres de la Maison Civile et Militaire, ont ensuite regagné, par le Salon Vert, Leurs appartements particuliers.

..

S. A. S. le Prince a offert, mardi dernier, un déjeuner aux dignitaires et hauts fonctionnaires des différents Services.

Ce déjeuner a été servi dans la grande Salle à manger de Marbre.

Le Prince Louis présidait, ayant en face de Lui S. A. S. la Princesse Héréditaire.

A la droite du Souverain avaient pris place S. A. S. le Prince Pierre ; à Sa gauche, S. Exc. le Ministre d'Etat.

A droite du Prince Pierre se trouvaient M^{me} la Comtesse Gastaldi, Dame d'honneur ; M. Médecin, Maire de Monaco ; M. Mauran, Secrétaire Général du Ministère d'Etat ; M. le D^r Marsan, Vice-Président du Conseil National ; le Commandant Courmes, Directeur du Port ; M. Noghès, Trésorier Général et le Colonel Gastaldi, Aide de Camp.

A gauche du Prince, venaient, après le Ministre d'Etat, M^{me} Bartholoni, Dame d'honneur ; M. Verdier, Premier Président ; M. Labande, Conservateur des Archives ; le Colonel Roubert, Commandant Supérieur ; M. Izard, Commissaire du Gouvernement ; M. Ch. Palmaro, Administrateur des Domaines ; M. A. Fuhr-

meister, Conseiller privé, Chef du Cabinet Civil et du Secrétariat Particulier ; M. Bourée, Aide de Camp.

A droite de la Princesse se trouvaient M. Marquet, Président du Conseil National ; M. le Secrétaire d'Etat Roussel, Président du Conseil d'Etat ; M. Allain, Procureur Général ; M. le Conseiller d'Etat Maurel, Vice-Président du Tribunal Civil ; M. Huguet, Président du Tribunal Civil ; M. Jantet, Directeur du Lycée ; M. Notari, Ingénieur des Travaux Publics ; le Docteur Louët, Médecin particulier du Prince.

A gauche de Son Altesse Sérénissime, on notait Sa Gr. Mst Bruley des Varannes, Evêque de Monaco ; M. Gallèpe, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur ; M. R. Audibert, Président de Chambre de la Cour d'Appel ; M. Bertoni, Directeur de l'Enregistrement ; M. Aug. Audibert, Président de la Chambre Consultative ; M. Mallet, Directeur de la Sûreté Publique ; M. Chauvet, Ingénieur des Travaux du Port ; M. Bartholoni, Chambellan de S. A. S. la Princesse.

Le soir à 7 heures et demie, un dîner a été donné en l'honneur des membres du Corps Consulaire.

S. A. S. le Prince Souverain, ayant à Sa droite S. A. S. le Prince Pierre, était assis en face de S. A. S. la Princesse Héréditaire.

A la gauche du Prince avait pris place S. Exc. le Ministre d'Etat.

A droite du Prince Pierre se trouvaient M^{me} la Comtesse Gastaldi ; M. le Chev. Pittalis, Consul d'Italie ; M. Izard, Consul Général du Portugal ; M. Th. Gastaud, Consul de Norvège ; M. Castéran, Vice-Consul de France ; M. le D^r Louët.

A gauche du Prince, après le Ministre d'Etat, on voyait M^{me} Bartholoni, M. de Payan, Consul Général de Colombie ; M. Vicarino, Consul de Suisse ; M. Henri Marquet, Consul de Danemark ; M. Raybaudi, Vice-Consul d'Espagne ; M. A. Fuhrmeister.

A droite de la Princesse, étaient placés M. le Secrétaire d'Etat Roussel, Directeur des Relations Extérieures ; M. Keogh, Consul Britannique ; le Comte Gautier-Vignal, Consul Général de Roumanie ; M. J. Maistre, Consul d'Espagne ; M. Holy, Consul de la République Tchéco-Slovaque ; M. Bourée.

A gauche de Son Altesse Sérénissime, on notait M. Pingaud, Consul Général de France ; M. le Consul Général Canu, Adjoint au Directeur des Relations Extérieures ; M. Marquet, Consul de Suède ; M. Trub, Consul du Brésil ; M. Landry, Consul des Pays-Bas ; M. Crovetto, Consul de Monaco à Nice ; M. Atwell-Smith, Vice-Consul d'Angleterre ; M. Bartholoni.

Après le dîner, le cercle s'est formé dans le salon des Glaces et Leurs Altesses Sérénissimes ont daigné s'entretenir familièrement avec Leurs hôtes jusqu'à 10 heures.

..

Par une délicate pensée, S. A. S. la Princesse Héréditaire avait tenu à ce que les enfants fussent associés aux réjouissances publiques Un goûter leur avait été préparé sur la place Sainte-Barbe.

Dès 3 heures, les enfants des Ecoles de la Principauté, sous la conduite de leurs maîtres et maîtresses, étaient rangés sous les ombrages de la promenade.

C'étaient : les fillettes des Ecoles de Monaco-Ville, de la Condamine et de Monte Carlo, au nombre d'environ 800 ; l'Orphelinat des Sœurs

de Saint-Vincent-de-Paul réunissant une quarantaine d'enfants ; les Ecoles de garçons, comptant 180 élèves pour les Carmélites, 150 pour Monaco-Ville, 200 pour Monte Carlo, soit 530 garçons ; au total 1.400 enfants, sans compter ceux qui, ne faisant partie d'aucune école de la Principauté, furent tout de même admis à la fin de la distribution.

A 16 heures exactement, la porte du Palais qui donne sur la promenade Sainte-Barbe s'ouvre et S. A. S. la Princesse Antoinette paraît au bras de sa nurse, accompagnée de M^{me} la Comtesse Gastaldi.

Une ovation accueille la petite Princesse et c'est au milieu des acclamations de l'assistance que M^{lle} Francine Médecin, accompagnée de sa mère et de M. Médecin, Maire de Monaco, lui remet deux superbes bouquets de roses blanches.

S. A. S. la Princesse Héréditaire qui devait accompagner Sa fille, s'étant trouvée fatiguée après la cérémonie de la salle du Trône, avait gagné Ses appartements et ne put pas paraître.

La distribution commença : un à un les enfants défilèrent devant la Princesse Antoinette, les filles d'abord, les garçons ensuite, et reçurent des mains des membres de la Sous-Commission les gourmandises qu'ils grignotèrent en se remettant en rang sur la place du Palais.

Durant le goûter, les Bigophones de Monaco donnèrent un concert et jouèrent l'Hymne national à l'arrivée de la Princesse. Après le goûter, la musique défila par la ville et termina par un concert sur la place d'Armes.

Dans la soirée, la retraite aux flambeaux a passé dans les rues brillamment illuminées de Monaco-Ville et de la Condamine.

La Fête Nationale, fixée par le Prince Louis II à la date du 17 janvier, comportait le même programme que les années précédentes. Mais, en raison des circonstances, elle a donné lieu à des manifestations, plus chaleureuses encore que de coutume, d'attachement à la Dynastie et à l'expression spontanée du sentiment populaire à l'égard du nouveau Souverain.

A 10 heures précises, tandis que le Corps Judiciaire, encadré par un piquet de Carabiniers en grande tenue, se rend du Palais de Justice à la Cathédrale, le cortège des fonctionnaires qui avaient été reçus à l'Hôtel du Gouvernement, se forma sur la place de la Visitation. Puis, il se mit en marche aux accents d'un pas redoublé, exécuté par la Musique Municipale. Derrière la Musique, encadrés par un peloton de Carabiniers, commandés par le Lieutenant Kah et l'Adjudant Bachi, marchaient : S. Exc. M. Le Bourdon, Ministre d'Etat, M. E. Marquet et M. le Secrétaire d'Etat Roussel ; le D^r Richard, Grand Officier, et S. A. le Prince Mirza Riza Khan, Grand-Croix de l'Ordre de Saint-Charles ; les Membres du Conseil de Gouvernement et du Conseil d'Etat, du Conseil National, du Corps Consulaire, du Conseil Communal ; le Corps des officiers ; les fonctionnaires ; les professeurs du Lycée, les Services des Finances et des Travaux Publics, etc.

Empruntant la rue de Lorraine, la place de la Mairie, les rues du Milieu et de l'Eglise, le cortège se rendit à la Cathédrale, aux alentours de laquelle était massée une foule nombreuse.

De très bonne heure, la Cathédrale était pleine de monde et, bien avant l'heure fixée, on fut obligé d'en fermer les portes.

Lorsque les derniers fonctionnaires furent entrés, le service d'honneur, pour l'arrivée de la Famille Princière, s'organisa.

Depuis la porte du Palais jusqu'au parvis de la Cathédrale, un double cordon d'agents de police contenait la foule ; à l'entrée de l'avenue Saint-Martin, se trouvait massée la Musique Municipale ; une rangée de Carabiniers était placée face à la Cathédrale et les autres étaient étagés sur les degrés de l'escalier. M. le Colonel Roubert, Commandant Supérieur, commandait en personne.

M. le Chanoine de Villeneuve, Chapelain du Palais, attendait le cortège princier au bas des escaliers et, sous le porche central, M^{sr} Bruley des Varannes se tenait, entouré de tout le Clergé régulier et séculier du Diocèse, qu'encadraient les Boys-Scouts de Monaco.

A 10 h. 30, une première salve d'artillerie annonce que S. A. S. le Prince sort du Palais et, aussitôt, la Musique Municipale attaque l'*Hymne Monégasque*. Les autos s'arrêtent devant l'entrée principale ; la Famille Princière en descend, tandis que les clairons des Carabiniers sonnent « Aux Champs ».

S. A. S. le Prince Louis II, en grande tenue de général français, porteur des fourragères rouge et verte de la Légion Étrangère et du Grand Cordon de l'Ordre de Saint-Charles, gravit les escaliers, accompagné du Chanoine de Villeneuve. A Ses côtés, marchent LL. AA. SS. la Princesse Héréditaire et le Prince Pierre, porteurs tous deux du Grand Cordon de l'Ordre de Saint-Charles.

S. A. S. le Prince Louis II est reçu par M^{sr} Bruley des Varannes qui, sous le porche de la Cathédrale, lui souhaite la bienvenue en ces termes :

« Monseigneur,

« Que Votre Aïeuse Sérénissime daigne me permettre, la première fois que j'ai l'honneur de La recevoir sur le seuil de cette belle cathédrale, bâtie par Ses ancêtres, et qui abrite Leur dernière demeure, de Lui offrir en mon nom, au nom du vénérable Chapitre et de tout mon Clergé séculier et régulier, le très respectueux hommage de notre plus profond attachement et de notre parfait loyalisme.

« Tout à l'heure, en offrant le Saint-Sacrifice, nos ardentes prières monteront vers Dieu pour Votre Altesse Sérénissime et Son Auguste Dynastie.

« Du fond du cœur, nous Vous disons, Monseigneur, le souhait liturgique que l'Eglise fait adresser aux Pontifes le jour de leur sacre : *Ad multos annos !* »

L'Evêque encensa ensuite le Prince Souverain et Sa famille. Puis, le cortège se dirigea vers le maître-autel, tandis que le grand orgue jouait la *Marche Pontificale*, de Widor, et que la Maîtrise entonnait *Vivat Princeps noster*, de M^{sr} Perruchot.

Derrière le cortège officiel, les Carabiniers entrèrent dans la Cathédrale et les portes se fermèrent.

Dans la nef, au premier rang, on remarquait : S. Exc. M. Le Bourdon, Ministre d'Etat, ayant à ses côtés : M. Eugène Marquet, Président du Conseil National ; M. F. Roussel, Secrétaire d'Etat, Directeur des Services Judiciaires et des Relations extérieures ; le Prince Mirza Riza Khan, Grand Croix de l'Ordre de Saint-Charles ; le Docteur Richard, Grand Officier de l'Ordre de Saint-Charles ; MM. Gallèpe, Palmaro et Butavand, Conseillers de Gouvernement ; M. Alexandre Médecin, Maire de Monaco ; M. Mauran, Secrétaire général du Ministère d'Etat ; M. Canu, Consul général, Adjoint au Directeur des Relations Extérieures.

Sur le côté droit du transept se trouvait le Corps Consulaire, représenté par M. Pingaud, Consul général de France ; M. le Chev. Pittalis,

Consul d'Italie ; M. Keogh, Consul d'Angleterre ; M. Izard, Consul général de Portugal ; M. Castéran, Vice-Consul de France ; M. Théophile Gastaud, Consul de Norvège ; M. Raybaudi, Vice-Consul d'Espagne ; M. Eymine, Consul honoraire de Grèce ; M. L. Crovetto, Consul de Monaco à Nice ; les Consuls ou Vice-Consuls des Pays-Bas, du Brésil, de Suède, de Roumanie, de la Tchéco-Slovaquie, de la Colombie, de Suisse, etc. ; M. l'Amiral Peary, Directeur du Service Hydrographique ; Capitaine de vaisseau Simson.

Sur le côté gauche, la Maison Princière était représentée par M. A. Fuhmeister, Conseiller privé et Chef du Cabinet Civil de S. A. S. le Prince ; M. Labande, Conservateur des Archives du Palais ; le Colonel Roubert, Commandant Supérieur ; M. A. Blanchy, Attaché au Cabinet Civil ; le Docteur Louët ; le Colonel Crochet, Commandant du Palais ; M. J. Bartholoni, Chambellan de S. A. S. la Princesse Héréditaire ; M. Melin, M. Ash, M. Fulbert Aureglia, M. N. Marquet, M. Lisimacchio, etc.

M^{me} et M. Armand Bernard, Préfet des Alpes-Maritimes ; M^{me} la Duchesse de Rohan, S. A. M^{me} la Duchesse de Marchena, M^{me} et M. Veil Picard, M^{me} Douine, Sir Bazil Zaharoff, M. Cabirau, M^{me} Bérail, M^{me} Laroche, M^{me} et M. Fleury, M^{me} et M. d'Arodes de Peyriague, M^{me} Charles Dumont, M^{me} Ernesta Stern, le Prince de Scey-Montbéliard, le Lieutenant L'Huillier, invités par la Famille Princière, avaient également pris place sur le côté gauche.

S. A. S. le Prince Louis II, ayant à Sa droite la Princesse Héréditaire et, à Sa gauche, le Prince Pierre, prend place sur le fauteuil princier, surmonté d'un dais en velours rouge.

Derrière eux se placent la Comtesse Cécile Gastaldi et M^{me} Jean Bartholoni, Dames d'honneur de S. A. S. la Princesse Héréditaire, le Colonel Alban Gastaldi et le Commandant Bourée, Aides de Camp.

L'office commença aussitôt. M^{sr} Bruley des Varannes officiait, assisté du Chanoine Accica, Curé de Saint-Charles, Diacre ; du Chanoine Le Glay, Diacre d'honneur ; du Chanoine Durand, Sous-Diacre d'honneur, et du Chanoine Janin, Maître de cérémonie.

La Maîtrise de la Cathédrale exécuta, au cours de la cérémonie, la Messe du Pape Marcel, de Palestrina. A l'élévation, les Carabiniers formant la haie d'honneur présentent les armes, tandis que les clairons sonnent aux champs.

Le *Te Deum* à 4 voix, de Richeter, fut ensuite chanté avec accompagnement du grand orgue, tenu par M. Scotto.

La cérémonie se termina par l'*Amen* final du *Messie*, de Hændel.

Tandis que l'orgue joue le *Final en Ré majeur* de Louis Vierne, le Prince, accompagné de M^{sr} Bruley des Varannes, gagne la sortie, entouré de Sa Famille et escorté de Sa suite et de tout le Clergé.

Au haut des escaliers, Son Altesse Sérénissime salue le Clergé, et tandis que les clairons sonnent aux champs, descend les degrés, accompagné de M^{sr} l'Evêque qui Le reconduit jusqu'à Sa voiture.

A ce moment, les cloches de la Cathédrale s'ébranlent à toute volée, et les cloches de toutes les paroisses de la Principauté leur répondent. La Musique Municipale attaque l'*Hymne Monégasque* et le cortège s'ébranle au cri de « Vive le Prince Louis ! »

Après la cérémonie, les personnalités officielles se sont rendues en cortège au Palais princier où elles se sont inscrites sur les registres spéciaux. Elles sont revenues dans le même ordre à l'Hôtel du Gouvernement

où un lunch était offert par S. Exc. le Ministre d'État.

Son Altesse Sérénissime avait retenu à Sa table M. le Préfet des Alpes-Maritimes et M^{me} Armand Bernard ; M. Bazil Zaharoff ; S. A. M^{me} la Duchesse de Marchena ; M^{me} la Duchesse de Rohan ; M^{me} Ernesta Stern ; M^{me} Douine ; le Prince de Scey-Montbéliard ; le Commandant et M^{me} d'Arodes de Peyriague. A ce déjeuner on notait également la présence de M^{me} la Comtesse Gastaldi et de M^{me} Bartholoni. Dames d'Honneur ; M. Jean Bartholoni, Chambellan de la Princesse Héréditaire ; M. le Colonel Gastaldi et M. le Commandant Bourée, Aides de Camp ; M. Fuhrmeister, Chef du Cabinet Civil ; le D^r Louët, Médecin particulier.

Dans l'après-midi, des jeux populaires avaient attiré une grande affluence sur la Place du Palais. La Philharmonique, alternant avec une Société de Bigophones, se fit entendre pendant la fête.

S. A. S. le Prince, en compagnie de S. A. S. la Princesse Héréditaire et de S. A. S. le Prince Pierre, assista Lui-même, de la Galerie du Palais, aux divertissements de la foule.

La Princesse Antoinette demeura, pendant toute la durée des jeux, à une fenêtre du Palais en compagnie de la petite Francine Médecin, fille du Maire de Monaco.

Pendant ce temps, un concert était donné au kiosque des terrasses de Monte-Carlo par la Musique Municipale.

Le soir, une fête de nuit illumina toutes les façades et les rues de Monaco, de la Condamine et de Monte Carlo, ainsi que les yachts ancrés dans le port. D'innombrables barques ornées de lanternes vénitienes sillonnaient les eaux du port, y traçant de gracieux méandres.

S. A. S. le Prince et LL. AA. SS. la Princesse Héréditaire et le Prince Pierre ont daigné assister, d'une tribune des terrasses de Monte Carlo, au feu d'artifice tiré du fort Antoine. C'est Madame la Princesse Héréditaire qui a donné le signal à 9 heures précises. La variété et la richesse du feu d'artifice ont été très admirées.

Des concerts suivis par un nombreux public et chaleureusement applaudis ont été donnés sur les terrasses, à 8 heures par la Philharmonique et après le feu d'artifice, par la Musique Municipale.

Dans la matinée de jeudi, une délégation de la Turbie, fidèle à une antique coutume, est venue présenter au Prince l'hommage de la commune voisine.

La délégation, ayant à sa tête le Maire et le Conseil Municipal, précédée d'une fanfare, du drapeau communal et de quatre jeunes filles qui avaient revêtu l'ancien costume local, a traversé la place du Palais et passé sous l'arc de triomphe aux sons d'une Pastorale du xvi^e siècle qu'il est de tradition de jouer à la fête patronale de la Turbie. Les jeunes filles portaient, suivant le vieil usage, des corbeilles garnies d'œillets blancs et rouges, un agneau blanc enrubanné et deux cages contenant l'une deux tourterelles et l'autre une perdrix rouge.

Arrivés dans la cour d'honneur, les représentants de la Turbie ont été accueillis par le Colonel Gastaldi et le Commandant Bourée, Aides de Camp, qui ont fait placer la délégation face à l'escalier d'honneur.

L'apparition de S. A. S. le Prince Souverain, au balcon du grand escalier, a été saluée par l'exécution de l'*Hymne Monégasque*, tandis que le drapeau communal s'inclinait.

Le Prince Louis, en redingote, portait à la boutonnière la rosette de Grand-Croix de la Légion d'Honneur. Il avait à Ses côtés S. A. S.

la Princesse Héréditaire et S. A. S. le Prince Pierre.

S. A. S. la Princesse Antoinette assistait à la réception.

S. Exc. M. le Ministre d'État, M. Fuhrmeister et le Docteur Louët étaient également présents dans la Galerie d'Hercule, où la délégation avait été introduite.

S'adressant au Prince Souverain, M. Philippe Casimir, Maire de la Turbie, s'est exprimé en ces termes :

« Monseigneur,

« Pour continuer des traditions qui nous sont chères, nous venons apporter nos hommages respectueux et nos vœux fervents à Votre Altesse Sérénissime et à Sa Famille, de même que l'ont fait nos prédécesseurs à l'égard de Votre illustre Père, et, avant eux, à l'égard des autres Princes de Votre Dynastie.

« Monaco et La Turbie, les deux plus antiques communautés que le Mont Agel porte sur son versant maritime et ensoleillé, ont une histoire trois fois millénaire, en plusieurs points commune, remplie de grands faits et de grands noms.

« Depuis les Phéniciens et les Romains jusqu'à nos jours, elles se sont développées côte à côte : le voisinage direct a créé entre elles des relations constantes et déterminé de fréquentes alliances entre leurs familles. Il en est résulté une réelle unification du caractère et des mœurs de nos populations.

« Dans une histoire si longue et si abondante, on remarquera que si, quelquefois, des incidents se sont produits, la cause s'en trouve dans des éléments étrangers introduits parmi nous.

« Mais, toujours, nos populations se sont senties voisines, amies, parentes, filles du même sol, et rien ne lie autant que la formation dans le même milieu.

« C'est ce qu'ont voulu affirmer nos anciens en venant prendre leur part de joie aux fêtes d'avènement des Princes de Monaco.

« C'est ce qui nous tient à cœur également — surtout en raison de la fierté reconnaissante qu'a imprimée en notre âme la haute sympathie dont Votre illustre Père daignait honorer notre Commune.

« Par la voix de son Maire, la Délégation représentant la Commune de La Turbie prie Votre Altesse Sérénissime de daigner agréer l'assurance de son dévouement respectueux et les vœux ardents que nous formons pour Votre règne long et glorieux.

« C'est avec émotion que nous associons, dans nos hommages et nos vœux respectueux, S. A. S. la Princesse Héréditaire, qui nous apparaît comme la bonne Fée Princièrre de la Bienfaisance et de la Charité ; S. A. S. le Prince Pierre de Monaco, Son digne époux, et S. A. la Princesse Antoinette dont l'avenir long et radieux resplendira pour le bien de notre région.

« Vive le Prince Louis !

« Vive la Princesse Héréditaire !

« Vive le Prince Pierre !

« Vive la Princesse Antoinette ! »

S. A. S. le Prince Louis II a répondu par les paroles suivantes :

« Monsieur le Maire,

« Conformément aux usages anciens, vous voulez bien m'apporter aujourd'hui la sincère expression des sentiments que la Commune de La Turbie professe pour la Principauté et y ajouter l'hommage des vœux touchants que la Municipalité et vos administrés forment pour moi-même et pour mes enfants. Veuillez agréer nos plus vifs remerciements.

« Les rapports de bon voisinage qui ont toujours existé entre nos deux cités me font apprécier avec une bienveillance toute spéciale la part que vous prenez à mon avènement et à la joie de mon petit peuple.

« Les liens séculaires de solidarité qui se sont resserrés et fortifiés grâce, Monsieur le Maire, à vos qualités et à votre aménité, constituent maintenant une amitié que, dans un intérêt commun, nous devons rendre encore plus étroite.

« C'est en souvenir de ces liens sympathiques, c'est aussi en reconnaissance de l'hommage que votre Commune a rendu, il y a quelques mois à peine, à la mémoire du Prince Albert I^{er}, mon bien-aimé Père, qu'il m'est agréable de pouvoir vous conférer mon Ordre de Saint-Charles qui vous attachera davantage à mon Pays. »

Son Altesse Sérénissime remet à M. le Maire de la Turbie les insignes de Chevalier de l'Ordre.

Des vivats enthousiastes éclatent de toutes

parts, tandis que la musique exécute à nouveau l'*Hymne Monégasque*.

Les jeunes filles turbiasques offrent ensuite les dons de leur Commune, et la Famille Souveraine S'entretient quelques instants, avec une particulière bienveillance, avec M. Ph. Casimir.

Avant de prendre congé, la délégation défile respectueusement devant Leurs Altesse Sérénissimes qui daignent serrer la main à chacun des membres.

En quittant la cour d'honneur, M. Adolphe Blanchy, Attaché au Cabinet Civil du Prince et ami du Maire de la Turbie, a, en sa qualité d'Officier de l'Ordre de Saint-Charles et de Secrétaire de la Chancellerie, épinglé l'insigne sur la poitrine de M. Casimir et lui a donné l'accolade au milieu des applaudissements unanimes, en lui adressant ses félicitations pour la distinction qu'il venait de recevoir.

La Famille Souveraine qui, du haut de la Galerie d'Hercule, a assisté à cette manifestation spontanée, Se retire dans les appartements privés.

Le cortège se reforme en musique et se dirige vers la Mairie de Monaco, salué par de nouvelles manifestations de sympathie.

Un vermouth d'honneur fut offert à la délégation dans la Maison commune. A cette occasion, M. A. Médecin, Maire de Monaco, prononce les paroles suivantes :

« Messieurs,

« La cité de La Turbie, fidèle aux traditions séculaires, avait sa place marquée dans les manifestations grandioses qui ont fait de l'Avènement de S. A. S. le Prince Louis II un événement historique.

« Au nom du Conseil Communal, j'adresse aux représentants de la Commune voisine, les souhaits de bienvenue de la Municipalité et de la population monégasque.

« Je vous invite donc, Messieurs, à lever vos verres en l'honneur du nouveau Chevalier. »

M. Ph. Casimir répondit en termes émus. Puis, M. Bertola, Adjoint, fit l'éloge du dévoué Maire.

Le cortège s'étant reformé, se rendit à l'Hôtel Bristol où la Municipalité de Monaco offrait un déjeuner en l'honneur de la Municipalité de la Turbie.

M. Médecin avait à sa droite M. Casimir et, à sa gauche, M. Bertola. Les autres convives prirent place au gré des sympathies.

Au dessert, M. A. Médecin prononça le discours suivant :

« Messieurs,

« Le petit peuple monégasque qui a survécu à toutes les tourmentes qui ont bouleversé les frontières, précipité des rois, anéanti des royaumes, demeuré, comme la vestale antique, le gardien du feu sacré des traditions séculaires.

« La préhistoire mythologique, la domination phénicienne, l'épopée de l'empire romain, à travers les légendes et les documents historiques, illuminent cette origine commune qui a créé, entre les autochtones du Port d'Hercule et les colons qui se sont groupés autour du Trophée d'Auguste, des liens indissolubles qui se sont perpétués à travers les siècles et que confirme la présence de ces représentants de la Commune de la Turbie qui ont aujourd'hui apporté à notre bien-aimé Souverain, les offrandes traditionnelles, symbole de l'unité de notre premier berceau.

« Fidèle interprète de la pensée Souveraine et des sympathies monégasques, j'adresse mes remerciements à nos frères de la Turbie qui ont renouvelé le geste traditionnel en s'associant aux hommages enthousiastes, qui ont fait au couronnement de S. A. S. le Prince une triomphale apothéose.

« Cet hommage de la cité voisine, qui complétait si heureusement la manifestation d'ardent loyalisme de Ses sujets, a profondément touché notre bien-aimé Souverain qui a daigné, en témoignage de Sa Haute satisfaction, conférer les insignes de l'Ordre National au premier magistrat de la Turbie.

« Turbiasques et Monégasques, levons nos verres en l'honneur de l'Illustre Famille Princièrre et dans une acclamation commune, crions :

« Vive le Prince Louis !

« Vive la Princesse Héréditaire !

« Vive le Prince Pierre !

« Vive la Princesse Antoinette ! »

M. Ph. Casimir répondit par une charmante improvisation où il exprima les sentiments fraternels des habitants de la Turbie pour leurs voisins de Monaco et porta un toast chaleureux au Prince et à la Famille Souveraine.

Après quelques paroles de M. Séraphin Olivé, un concert fut improvisé.

Dans l'après-midi, S. A. S. la Princesse Héritière a offert un thé aux femmes des fonctionnaires qui Lui ont été présentées par M^{me} la Comtesse Gastaldi et M^{me} J. Bartholoni, Dames d'honneur. Vers 17 heures, cette réception prenait fin et les invitées se retiraient charmées du gracieux accueil qui leur avait été réservé.

Le soir, une représentation de gala a été donnée au théâtre de Monte Carlo.

S. A. S. le Prince avait daigné décider d'y assister, ainsi que LL. AA. SS. la Princesse Héritière et le Prince Pierre.

Leurs Altesses Sérénissimes, après avoir fait le tour de la place du Casino pour en admirer la décoration, ont été reçues à l'entrée spéciale de l'Opéra par M. Izard, Commissaire du Gouvernement près les Sociétés par actions ; M. Raoul Gunsbourg, Directeur de l'Opéra et M. Georges Fleury, Vice-Président du Conseil d'Administration de la Société des Bains de Mer.

La Famille Princière pénètre dans la loge et le Prince s'avance au balcon, ayant à Sa droite la Princesse Héritière et, à Sa gauche, le Prince Pierre. Leurs Altesses portent le Grand Cordon de Saint-Charles. Le Prince est en uniforme de général.

L'orchestre, à l'entrée des Souverains, attaque l'*Hymne Monégasque*, écouté debout par toute l'assistance tournée vers la loge princière, et chaleureusement applaudi.

Le spectacle commença aussitôt. Le programme comportait le 4^e acte de *La Juive*, chanté par le ténor Charlesky et M. Thorins ; le *Ballet des Saisons* de *Hulda* de César Franck ; l'acte de la Folie de *Lucie de Lammermoor* où M^{lle} Mercédès Capsir fit applaudir une virtuosité extraordinaire et une voix de soprano d'une ampleur exceptionnelle ; le 4^e acte de *Guillaume Tell* où M. Guis se révéla ténor du plus grand avenir ; enfin le 1^{er} acte de *Au Temps Jadis* de Clérice, réglé par M. Belloni.

L'orchestre fut tour à tour conduit par MM. Léon Jehin, Maître de Chapelle de S. A. S. le Prince, Lauweryns et Vittorio de Sabata.

Le ballet *Au Temps Jadis*, qui évoque l'histoire de Monaco, fut l'occasion d'une ovation enthousiaste à l'adresse du Prince.

A Son départ, la Famille Princière fut saluée, comme à Son arrivée, par MM. Izard, Gunsbourg et Fleury.

SOMMAIRE.

PARTIE OFFICIELLE :

Ordonnance Souveraine conférant la Grand-Croix de l'Ordre de Saint-Charles.

Ordonnance Souveraine portant promotion à la dignité de Grand-Croix de l'Ordre de Saint-Charles.

Ordonnance Souveraine portant nomination du Vice-Président du Conseil d'Etat.

Ordonnance Souveraine portant nomination d'un Grand-Officier de l'Ordre de Saint-Charles.

Ordonnance Souveraine portant promotions dans l'Ordre de Saint-Charles.

Ordonnance Souveraine portant nominations dans l'Ordre de Saint-Charles.

ECHOS ET NOUVELLES :

Mouvement du Port.

Etat des arrêts rendus par le Tribunal Criminel.

Etat des jugements du Tribunal Correctionnel.

LA VIE ARTISTIQUE :

Théâtre de Monte Carlo. — *La Périchole* ; *Le Baiser aux Enchères*.
Au Concert Classique.

PARTIE OFFICIELLE

ORDONNANCES SOUVERAINES

N° 74.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Pierre Becq de Fouquières, Ministre Plénipotentiaire, Chef du Service du Protocole au Ministère des Affaires Étrangères de la République Française, est nommé Grand-Croix de l'Ordre de Saint-Charles.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Paris, le six janvier mil neuf cent vingt-trois.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

N° 75.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Emile Bernich, Notre Conseiller Privé, est promu à la dignité de Grand-Croix de l'Ordre de Saint-Charles.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le treize janvier mil neuf cent vingt-trois.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

N° 76.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'Ordonnance Souveraine du 3 juin 1922 ;

Vu Notre Ordonnance du 30 octobre 1922 ;

Vu la présentation d'accord du Ministre d'Etat et du Président du Conseil d'Etat ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER.

M. Eugène Allain, Conseiller d'Etat, est nommé Vice-Président du Conseil d'Etat.

ART. 2.

Notre Secrétaire d'Etat et Notre Directeur des Services Judiciaires, Président du Conseil d'Etat, sont chargés de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le seize janvier mil neuf cent vingt-trois.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

N° 77.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Armand Bernard, Préfet des Alpes-Maritimes, est nommé Grand-Officier de l'Ordre de Saint-Charles.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix-sept janvier mil neuf cent vingt-trois.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

N° 78.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

Sont promus dans l'Ordre de Saint-Charles :

Grand-Officier :

M. le Lieutenant-Colonel Alban Gastaldi, Notre Aide de Camp ;

Officier :

M. le Chanoine François Accica, Curé de la Paroisse Saint-Charles.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix-sept janvier mil neuf cent vingt-trois.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

N° 79.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

Sont nommés Chevaliers de l'Ordre de Saint-Charles :

M^{me} la Comtesse Cécile Gastaldi, Dame d'Honneur de S. A. S. la Princesse Héritière ;

MM. Philippe Casimir, Maire de la Turbie ;

Louis Notari, Ingénieur des Travaux Publics ;

Auguste Bernin, Pharmacien de l'Hôpital ;

Jean-Baptiste Marin, Greffier de la Justice de Paix ;

le Docteur Fructueux Cassini, Médecin à Monaco.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix-sept janvier mil neuf cent vingt-trois.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

ÉCHOS & NOUVELLES

Samedi matin, vers 7 heures, le transatlantique *Adriatic*, de la White Star Line, commandé par le Capitaine Beadnell, venant de New-York, via Alger, est entré en rade.

Il avait à son bord 483 passagers, dont 73 ont débarqué dans la Principauté.

Les opérations de transbordement se sont très heureusement effectuées, grâce au service rapide de trois vapeurs de notre port.

A minuit, l'*Adriatic* a levé l'ancre à destination de Naples.

Dans son audience du 8 janvier 1923, le Tribunal Criminel a prononcé le jugement ci-après :

F. D.-P. ou F., peintre, né le 5 septembre 1900, à Monaco, demeurant à Marseille. — Vol qualifié : cinq ans de réclusion.

Dans ses audiences des 5 et 9 janvier 1923, le Tribunal Correctionnel a prononcé les jugements suivants :

F. A., sans profession, née le 29 janvier 1886, à Casena, province de Forli (Italie), demeurant à Milan (Italie). — Infraction à un arrêté d'expulsion : six jours de prison et 16 francs d'amende.

V. L., matelot, né le 9 septembre 1892, à Lerma, province d'Alessandria (Italie), demeurant à Serravalle Serivia (Italie). — Violences et voies de fait : 45 jours de prison et 100 francs d'amende, par défaut.

R. T.-E., née le 9 octobre 1865, à Paris, demeurant à Monte Carlo, sans profession. — Exercice illicite de la profession de logeuse : 16 francs d'amende, ordonné la fermeture du garni.

B. F., ouvrier maçon, né le 21 mars 1891, à Nice, demeurant à Beausoleil. — Outrages à agent et ivresse publique : un mois de prison, 5 francs d'amende.

LA VIE ARTISTIQUE

THÉÂTRE DE MONTE CARLO

La Périhole.

Venue après *Orphée aux Enfers*, *la Belle Hélène*, *Barbe-Bleue*, *la Grande Duchesse de Gérolstein* et, précédant d'une année, *les Brigands*, *la Périhole* date de l'âge d'or de l'opérette, de ces heures d'enivrement où les chefs-d'œuvre de folie lucide faisaient tourner toutes les têtes, où les claquements de main des spectateurs enthousiastes imitaient les retentissements du tonnerre.

La Périhole est une opérette délicieuse où se trouvent des pointes de sentiment et maints traits de délicatesse. Bien que d'allure assez libre, elle n'a pas le haut sans façon, le débridé, l'impétuosité d'élan, l'impénitente fureur de blague et d'irrévérence, ce je ne sais quoi d'épique dans la cocasserie qui distinguent *Orphée aux Enfers*, *la Belle Hélène* et *la Grande Duchesse*. Non qu'elle soit pudibonde. Elle s'en garde bien, la charmante. Mais on sent que, tout en désirant rester originale et fraîche d'accent, elle entend demeurer dans les limites des convenances et du bon ton. Elle gamine, rit à belles dents, parodie gentiment la ridicule solennité des ensembles d'opéra, se moque du vieux mélo, s'abandonne aux meilleures inventions d'une imagination folâtre : elle ne tombe dans aucune exagération. Pour ne point s'écarter de la loi qui régissait l'opérette, au temps de sa splendeur, les actes se terminent, certes, en un mouvement musical comiquement endiablé. Pourtant, les finals des actes de *la Périhole* sont relativement plus discrets, moins bondissants, de mélodie moins désarticulée et d'orchestration plus apaisée que la plupart des finals écrits par Offenbach. Ce qui n'empêche pas la musique de *la Périhole*, de joliesse si étoffée, si pleine d'habiles contrastes, d'être assaisonnée de sel. Il y a dans

cette musique, écrite de verve, de l'élégance et de la distinction jusque dans la grivoiserie. Les motifs aux rythmes colorés, spirituels ; les ariettes piquantes ; les thèmes adroitement développés et soutenus par la plus fine orchestration ; les mélodies agréables et franches, aux inflexions charmantes, aux saillies amusantes, foisonnent dans la partition.

Les couplets des trois cousines, ceux de « l'inconnu » ; le refrain célèbre « Il grandira car il est Espagnol » ; le rondeau de la lettre, bijou de sensibilité mélodique ; les couplets avec le refrain « les femmes, il n'y a que ça » ; le fantasque « sautez dessus » ; l'extraordinaire et burlesque invention du *mari-ré*, du *mari-cal*, du *mari-ci*, du *mari-trant* ; l'air « Tu n'es pas beau » ; le... Il faudrait citer la plupart des morceaux, pour ne pas dire tous.

La musique est, d'un bout à l'autre de l'ouvrage, ravissante, savoureuse à souhait et d'une qualité peu commune.

La pièce de Meilhac et Halévy — dont le titre est emprunté au *Théâtre de Clara-Gazul* de Mérimée — est d'un caprice exquis. Le sujet est peu de chose ; mais que les détails en sont d'une fantaisie, d'un inattendu adorables ! Quel dialogue, où les mots — des mots à la Meilhac — éclatent et rebondissent les uns sur les autres ! Et, vraiment, Catulle Mendès n'avait pas précisément tort quand il écrivait, lors d'une des dernières reprises de *la Périhole*, à Paris : « Ne vous y trompez pas, il y a dans la jolie œuvre de Meilhac et Halévy, avec un peu plus de farce, « quelque chose de l'agrément d'une comédie de « Musset. » Eloge qui n'est pas mince, on en conviendra.

La pièce dont le poète-critique vantait ainsi le mérite contenait alors un tableau qu'on a pris la fâcheuse habitude de retrancher en beaucoup d'endroits et, notamment, en province.

Rappelons que ce tableau se passe dans une prison, où l'on voit surgir d'une trappe un vieux prisonnier, auquel il suffit de conter à l'aide de quel moyen il réussit à assurer son évasion, pour faire s'esclaffer les pierres du cachot le plus sombre.

Ce tableau, en apparence épisodique, bien qu'indispensable à l'économie du comique général de l'œuvre et à la logique de la marche de la pièce, est d'un drolatique intense ; paroles et musique en sont absolument réussies. Et l'on peut affirmer qu'il renforce de plus de fantaisie les grâces de l'action. Evidemment, pour se permettre de couper le tableau en question, on doit avoir de solides raisons. Cependant, tout en nous inclinant comme il convient devant l'intelligence d'une semblable mutilation, il ne peut être défendu, ce semble, de songer que si des hommes de la valeur de Meilhac, Halévy et Offenbach jugèrent bon, voire utile, d'introduire ce tableau dans leur opérette, c'est qu'ils avaient leurs raisons et, sûrement, les raisons les plus excellentes.

Il est même fort probable que Meilhac et Halévy — de l'Académie française, s. v. p. — attachaient une certaine importance à ce tableau puisqu'ils se sont gardés d'en priver l'édition définitive de leur *Théâtre complet*.

Enfin, il est difficile de penser qu'Offenbach se soit donné la peine d'écrire un nombre respectable de pages musicales, uniquement dans l'intention de fournir à des directeurs avisés une magnifique occasion de les supprimer.

Or, s'il est indéniable que ce qui est coupé n'est jamais sifflé, il est hors de doute que ce qui est coupé n'est jamais applaudi. N'insistons pas.

Tout de même, il est plutôt regrettable que l'on prive de gaité de cœur le public d'entendre et l'histoire du « petit couteau » et l'air du géolier « à la belle barbe en broussaille » et le *Trio*, etc.

Assurer une parfaite interprétation d'un ouvrage comme *la Périhole*, lequel oscille entre l'opérette et l'opéra-comique et confine à la comédie lyrique, n'est pas chose aisée. Il faut, de toute nécessité pour les rôles de la *Périhole* et de Piquillo, de vrais comédiens qui soient des chanteurs de goût, en possession d'une claire diction, sachant détailler le couplet avec finesse et prenant grand soin de ne pas sacrifier la valeur du mot à l'éclat de la note.

Mlle Marthe Davelli, artiste fêtée à l'Opéra-Comique, fût loin d'être indifférente. Elle se dépensa généreusement et l'on doit lui savoir un gré infini des efforts qu'elle sut faire pour se plier aux exigences du genre musical léger. On l'a beaucoup applaudie.

M. Ponzio donna le plus heureusement du monde la réplique à sa camarade. Et il n'est pas à la portée du premier artiste venu de ne point succomber sous le poids d'un personnage aussi capital que Piquillo.

M. Vilbert n'a eu qu'à s'abandonner à sa nature pour être un étonnant et désopilant vice-roi. Il fut la joie de la soirée.

Mlles Yvonne Régis, Landri, Grandi, Guichard, etc. MM. Marchal, Moriss, Camus, etc. tinrent gaiement et sans défaillance notable les rôles d'importance secondaire de l'opérette de Meilhac, Halévy et Offenbach.

La Périhole fit un plaisir extrême. Bravos et rires ne cessèrent de se faire entendre pendant toute la représentation.

Le Baiser aux enchères.

Le Baiser aux enchères n'est point une opérette au vrai sens du mot. C'est une pièce d'une complexité particulière en son découps sans apprêt, tenant du vaudeville par certains effets connus et assez gros, se rattachant par plusieurs côtés au *Music-Hall*, et servant de prétexte à des exhibitions de diverses sortes.

On trouve en cette œuvre, de caractère indiscutablement spécial, un ballet cubiste, des lions, des sînges, etc. Et ces danseuses drôlement attifées, aux gestes d'un hiératisme fort conventionnel, ces animaux, mêlés à d'autres choses encore, forment un ensemble de spectacle qui ne manque ni de surprise, ni de ragoût.

L'intrigue, d'une clarté parfois contestable, est dénuée de consistance, sans être pour cela agressive d'aucune manière. Le comique qui s'en dégage est un tantinet laborieux, mais bon enfant. Son manque de prétention désarme la sévérité.

D'ailleurs, à quoi bon la sévérité ? La pièce est ce qu'elle est, et si son auteur l'a voulue ainsi, il n'y a pas à discuter. Chacun est libre d'agir au gré de sa fantaisie. Et puisque cette pièce a permis à M. Kufferath d'écrire une partition d'excellente tenue musicale et contenant des qualités dont il serait injuste de faire fi, il n'y a pas à monter sur les grands chevaux de la critique, d'autant que l'ouvrage en question, joué à Paris, y a obtenu un succès flatteur. Preuve qu'il n'est pas sevré de mérite.

Et, de fait, la musique de M. Kufferath est mieux qu'intéressante. Elle est adroite, scénique, mélodique et chargée d'intentions aimables qui n'avortent pas. Tel quatuor, tel trio sont habilement traités, les airs ont de la franchise avec une évidente tendance à l'originalité expressive. Le motif de la valse lente a de la grâce ; l'entr'acte, qui précède le second acte, est d'une orchestration soignée et jolie et le chœur des femmes du commencement du troisième acte a de la fraîcheur...

En réalité, M. Kufferath est un compositeur en possession d'incontestables dons et sur lequel on est en droit de fonder de sérieuses espérances. Son « opérette » n'est pas qu'une simple promesse.

Et puis, il a osé faire chanter une artiste dans une cage renfermant des lions. Ce qui n'est pas ordinaire. Depuis *Orphée*, le plus illustre musicien de l'antiquité, lequel rien qu'en pinçant les cordes de sa lyre apprivoisait les animaux les plus féroces, nul musicien n'avait essayé de charmer les lions par la beauté de ses chants et par ses accords mélodieux. M. Kufferath a risqué l'aventure. Et cette tentative, unique en nos temps modernes, lui a réussi. *Audaces fortuna juvat*.

Très superbement montée, l'œuvre de M. Kufferath fut jouée et chantée avec brio et un louable ensemble par Mmes Nan Stuart, Marcelle Ragon, Lucienne Debrennes et par MM. Frey, Signoret, Delangle, Vallée et Moriss.

Ravissants décors et costumes pittoresques, amusants et riches.

M. Louis Ganne dirigea l'orchestre avec sa maîtrise coutumière.

Et le succès s'affirma d'acte en acte.

ANDRÉ CORNEAU.

AU CONCERT CLASSIQUE

Au début du Concert, l'*Hymne Monégasque* fut unanimement applaudi par un public enthousiaste et debout. Vint ensuite la *Symphonie pathétique* de Tchaïkowsky, importante et souvent très belle composition que les chefs des grands concerts affectionnent particulièrement. Ayant eu l'occasion, ici même, de parler de cette *Symphonie*, portée aux nues par nombre de musiciens et âprement discutée par quelques-uns, mais dont cependant on ne peut nier la valeur, nous nous garderons de répéter ce que nous en avons dit.

D'ailleurs, la *Symphonie pathétique*, aujourd'hui quasi-classique, est si familière aux dilettantes de la musique qu'il est bien inutile d'en signaler les sérieux mérites et l'originalité. Le *Scherzo* clair et gai, d'une fluidité si délicate en son mouvement rapide, avec sa fin en progression de marche aboutissant à un éclat triomphal, fait toujours une sorte disparate au milieu des autres parties de la *Symphonie* de caractère lyrique, pénétrant ou d'une sombre tristesse. Mais qu'importe ?

M^{me} Marcella Doria, cantatrice d'une rare intelligence, à la voix menue, pleine d'agilité et rompue aux difficultés de la virtuosité, se mesura avec le *grand air* de *Sémiramis* de Rossini — page dont on devrait imposer l'étude aux élèves du chant, dans le but de leur assouplir la voix et de leur faire apprendre le mécanisme vocal qu'ils ignorent si généralement. Puis elle interpréta : *J'ai rêvé* de Léo Sachs; *la Flûte enchantée*, non de Mozart, mais de M. Ravel; *Extase* de René Doire; *Tambourin* d'un auteur inconnu du XVIII^e siècle. M^{lle} Marcella Doria chanta ces airs, de sentiment et d'accent différents, avec une curieuse intensité de compréhension, n'excluant pas toujours un réel bonheur d'expression.

Soir à Zaitchar de René Doire est une rêverie d'une poésie délicieuse, donnant une subtile impression du charme recueilli et apaisé des soirées embaumées des pays exotiques. On bissa cette exquise et courte page et l'on eut diablement raison.

Le concert se clôtura par *Deo Juvante*, chant héroïque composé par M. Scotto à l'occasion de l'avènement au trône de Monaco de S. A. S. le Prince Louis II.

Cette composition, pétrie de solides et brillantes qualités, de franche allure, et de réalisation savante et heureuse, fait grand honneur au jeune musicien d'avenir qu'est M. Scotto.

M. Léon Jehin conduisit à merveille son admirable orchestre : on ne lui ménagea pas les acclamations. A. C.

Etude de M^e ALEXANDRE EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes de deux contrats reçus par M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, les dix-neuf octobre et vingt-sept novembre mil neuf cent vingt-deux, dont les expéditions, transcrites au Bureau des Hypothèques de Monaco, le quinze décembre mil neuf cent vingt-deux, volume 165, n^o 5, ont été déposées, ce jourd'hui même, au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté ;

M. Arthur SASSERNO, propriétaire, et M^{me} Marie-Antoinette BOYER, son épouse, demeurant ensemble à Nice, rue Dabray, n^o 49, ont acquis :

De M. Joseph GAMBÉY, limonadier et M^{me} Joséphine JOURDAN, son épouse, demeurant ensemble à Monaco, quartier de la Condamine, avenue du Castelleretto ;

La nue-propiété, pour y réunir l'usufruit au décès de M^{lle} Marie TIOLA, rentière, demeurant à Nice, rue Saint-Philippe, n^o 21, d'une maison sise à Monaco, quartier de la Condamine, à l'angle de l'avenue du Castelleretto et de l'escalier reliant la dite avenue à la rue de la Turbie, élevée, sur caves, d'un rez-de-chaussée, de deux étages et mansardes, portée au cadastre sous le n^o 367 de la section A, confinant : au couchant, l'avenue

du Castelleretto ; au nord, un passage-escalier public ; au levant, M. Rambaldi ; et au sud, M^{me} Ciaudo.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix principal de quatre-vingt mille francs, ci. 80.000 fr.

Pour l'exécution de ce contrat, domicile a été élu, par les parties, à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur l'immeuble vendu, des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits.

Monaco, le vingt-trois janvier mil neuf cent vingt-trois.

Pour extrait :
(Signé :) ALEX. EYMIN.

Etude de M^e ALEXANDRE EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat reçu par M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le vingt-sept décembre mil neuf cent vingt-deux, dont expédition, transcrite au Bureau des Hypothèques de Monaco le seize janvier mil neuf cent vingt-trois, volume 165, numéro 9, a été déposée, ce jourd'hui même, au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté ;

M. Joseph FORMIA, boucher, et M^{me} Marie-Louise MORELLO, son épouse, demeurant à Monaco, rue de Millo, numéro 15, ont acquis :

De M^{lle} Eulalie PALMARO, propriétaire, demeurant à Beausoleil, quartier des Moneghetti, maison Pistonato ;

Une maison située à Monaco, quartier de la Condamine, rue de Millo, n^o 15, élevée, sur caves, d'un rez-de-chaussée et de trois étages, ensemble le terrain sur lequel elle repose, d'une superficie de cent soixante-deux mètres carrés environ, porté au cadastre sous le n^o 325 p. de la section B, confinant : au midi, la rue de Millo ; au nord, M. Treglia ; au levant, M. Viviani ; et au couchant, le Domaine de Son Altesse Sérénissime.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix principal de cent vingt mille francs, ci. 120.000 fr.

Pour l'exécution de ce contrat, domicile a été élu, par les parties, à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur la maison vendue, des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits.

Monaco, le vingt-trois janvier mil neuf cent vingt-trois.

Pour extrait :
Signé : ALEX. EYMIN.

FORMATION DE SOCIÉTÉ

D'un acte sous seing privé, en date à Monaco du cinq janvier 1923, enregistré le treize janvier 1923, f^o 45 v^o, c. 1, par M. le Receveur qui a perçu les droits ;

Passé entre :
1^o M^{me} Alphonsine VERGELIN, épouse assistée et autorisée de M. Henri DATT, employé, demeurant ensemble à Beausoleil, villa Michel-Ange ;
2^o M^{me} Marguerite CATELAN, épouse assistée et autorisée de M. CHAMARIER, demeurant ensemble à Voreppe (Isère) ;

Il a été extrait ce qui suit :

Article premier. — Il est formé entre les soussignés une Société en commandite simple qui existera entre M^{me} Datt-Vergelin, comme seule gérante responsable et M^{me} Chamariér, comme commanditaire.

Article deuxième. — Cette Société a pour objet l'exploitation d'un fonds de commerce de Couture à Monte-Carlo et toutes opérations se rattachant à cette exploitation.

Article troisième. — Elle commencera le premier décembre mil neuf cent vingt-deux et finira le premier août mil neuf cent trente-deux.

Article quatrième. — Le siège de la Société est à Monte-Carlo, boulevard des Moulins, n^o 13.

Article cinquième. — La raison et la signature sociales sont « Alphonsine Vergelin et C^{ie} » Robes et Manteaux, etc.

Article sixième. — La Société est gérée et administrée par M^{me} Vergelin qui, en conséquence, a seule la signature sociale dont elle ne peut faire usage que pour les affaires de la Société.

Article septième. — M^{me} Vergelin fait apport à la Société du fonds de commerce de Couture qu'elle possède et exploite à Monte-Carlo, boulevard des Moulins, n^o 13, comprenant la clientèle, l'achalandage, le droit au bail des lieux où s'exploite le dit fonds.

En outre, M^{me} Datt-Vergelin fait apport de son industrie, de sa clientèle et de son activité, ledit apport évalué à la somme de trente-deux mille francs.

De son côté, M^{me} Catelan fait apport à la Société de quarante-cinq mille francs qu'elle a versés dans la caisse de la Société.

Article quatorze. — Pour faire publier les présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur de l'un de ces originaux ou d'un extrait.

Monaco, le 16 janvier 1923.

Signé : M. CHAMARIER. Signé : A. CHAMARIER.
ALPHONSINE VERGELIN-DATT. H. DATT.

Etude de M^e ALEXANDRE EYMIN,
Docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE
(Première Insertion.)

Suivant acte reçu par M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le treize janvier mil neuf cent vingt-trois, M. Paul-Henri GAILLIOUT, cafetier, et M^{me} Paule-Armande HUMBERT, son épouse, demeurant ensemble à Joigny (Yonne) ont acquis de M. Paul-Edouard BANDERET, cafetier, et M^{me} Léonie-Félicité-Joséphine CIAIS, son épouse, demeurant ensemble à Monaco, avenue du Castelleretto, n^o 12, le fonds de commerce de buvette dénommé « Bar de la Gare », que ces derniers exploitaient à Monaco, quartier de la Condamine, dans les locaux dépendant de la maison Oberto, sise avenue du Castelleretto, n^o 12 et rue de la Turbie, n^o 11, avec entrée particulière sur le passage reliant l'avenue du Castelleretto à la rue de la Turbie.

Les créanciers de M. et M^{me} Banderet, s'il en existe, sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui serait fait en dehors d'eux, à faire opposition sur le prix de la dite cession, au domicile à cet effet élu, à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné, avant l'expiration du délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente.

Monaco, le 23 janvier 1923.

Signé : ALEX. EYMIN.

AGENCE COMMERCIALE
20, rue Caroline, Monaco.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE
(Première Insertion.)

Suivant acte sous seing privé, en date à Monaco du seize janvier mil neuf cent vingt-trois, enregistré, M. Louis ANDREANI et M. Frédéric MARENCO, demeurant à Monaco, 49, rue Grimaldi, ont vendu à M. Bernard-François CASTAING, commerçant, demeurant à Monaco, 49, rue Grimaldi, un commerce de Lingerie et Chemiserie pour hommes et dames, Articles de Parfumerie, Fabrication et vente d'articles tricotés.

Le dit fonds comprenant la clientèle, l'achalandage y attachés, le nom commercial, le matériel servant à son exploitation et le droit au bail des lieux où s'exploite le dit commerce.

Avis est donné aux créanciers de MM. Andreani et Marengo, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix de la vente, au domicile élu à cet effet, en l'Agence Commerciale, 20, rue Caroline, Monaco, dans les délais légaux, sous peine de forclusion.

Étude de M^e ALEXANDRE EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

**ADJUDICATION
DE FONDS DE COMMERCE**
(Première Insertion.)

Aux termes d'un procès-verbal dressé par M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le vingt-huit décembre mil neuf cent vingt-deux, M. Charles-Jean-Baptiste BERRIEZ, pharmacien de 1^{re} classe, diplômé de la Faculté de Médecine de Lille (Nord), aide-major de 2^{me} classe du cadre des officiers de réserve, demeurant à Nice, avenue Thérèse, villa Arabo, s'est rendu adjudicataire du fonds de pharmacie sis à Monte-Carlo, boulevard des Moulins, villa Le Radium, dénommé « Grande Pharmacie Cosmopolite », saisi à l'encontre du sieur Joseph-Albert STAHL, sujet allemand.

Les créanciers du sieur Joseph-Albert Stahl, s'il en existe, sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui serait fait en dehors d'eux, à faire opposition sur le prix de la dite adjudication, au domicile à cet effet élu, à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné, avant l'expiration du délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente.

Monaco, le 23 janvier 1923.

Signé : ALEX. EYMIN.

Premier Avis

Aux termes d'un acte sous signatures privées, en date à Monaco du 21 décembre 1922, enregistré, M^{lle} Valéry FOUCHER, demeurant à Monte Carlo, a vendu à M. E. LAFON, demeurant à Paris, 6, rue Henri IV, le fonds de commerce de Modes, Coutures et Fourrures qu'elle exploitait à Monte Carlo, 25, avenue de la Costa, Hôtel de Russie.

Les oppositions sont reçues à l'Agence ROUSTAN, 3, boulevard des Moulins, dans les dix jours qui feront suite à la deuxième insertion.

Premier Avis

Aux termes d'un acte sous signatures privées, en date à Monaco du 29 décembre 1922, enregistré, M. Charles GAY, demeurant à Monte Carlo, a vendu à M. Jules VIGIER, demeurant à Creil, 36, boulevard de la République, tous ses droits au bail d'un local qu'il exploitait à Monte Carlo, 25, avenue de la Costa, Hôtel de Russie.

Les oppositions sont reçues à l'Agence ROUSTAN, 3, boulevard des Moulins, dans les dix jours qui feront suite à la deuxième insertion.

Deuxième Avis

M. GAL Félix a vendu à M. Joseph POLETTI, demeurant rue de la Colle, n° 7, une automobile, portant le n° 79.

Opposition, s'il y a lieu, entre les mains de l'acquéreur, dans les délais légaux.

AGENCE COMMERCIALE
20, Rue Caroline — Monaco.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE
(Deuxième Insertion.)

Suivant acte sous seing privé, en date à Monaco du 15 décembre 1922, enregistré, M. et M^{me} Antonin DERIDET, demeurant à Monaco, au n° 9 de la rue du Milieu, ont vendu à M. Jean-Baptiste VEZIANO, commerçant, demeurant à Nice, au n° 28 de la rue Lepante, le fonds de commerce de Lait, Beurres et Fromages, exploité à Monaco, au n° 9 de la rue du Milieu.

Avis est donné aux créanciers de M. et M^{me} Deridet, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix de la vente, au domicile élu à cet effet, en l'Agence Commerciale, 20, rue Caroline, Monaco, dans les délais légaux, sous peine de forclusion.

Étude de M^e ALEXANDRE EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE
(Deuxième Insertion.)

Suivant acte reçu par M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le trois janvier mil neuf cent vingt-trois, M. Emile-Martin FRASSETO, hôtelier, domicilié à Saïgon (Indochine), hôtel Continental, a acquis, pour le compte de la Société en nom collectif « Frasseto et Sicé » existant entre M. Ange FRASSETO père et M. Eugène SICÉ, tous deux hôteliers, demeurant à Saïgon, avec siège à Saïgon, de M. Célestin PISTONATTO et M^{me} Catherine MAZZONE, son épouse, demeurant ensemble à Monaco, boulevard des Bas-Moulins, hôtel de la Réserve, le fonds de commerce d'hôtel et restaurant dénommé « Hôtel de la Réserve » exploité à Monaco, quartier de Monte Carlo, boulevard des Bas-Moulins, dans un immeuble appartenant à M. Paul Muggetti.

Les créanciers de M. et M^{me} Pistonatto, s'il en existe, sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui serait fait en dehors d'eux, à faire opposition sur le prix de la dite cession, au domicile à cet effet élu, à Monaco, en l'étude de M. Eymin, notaire soussigné, avant l'expiration du délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion.

Monaco, le 23 janvier 1923.

Signé : ALEX. EYMIN.

Étude de M^e AUGUSTE SETTIMO, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE
(Deuxième Insertion.)

Suivant acte reçu par M^e Auguste Settimo, notaire à Monaco, le huit janvier mil neuf cent vingt-trois,

MM. Louis-Ferdinand DECOLLAND et Gustave-Charles DECOLLAND, négociants, demeurant à Bourg Saint-Andéol (Ardèche), ont vendu :

à M. Hugo ZEHNDER, chirurgien-dentiste, demeurant à Monte-Carlo, avenue Saint-Michel, villa Gardénia,

Le fonds de commerce de *Cabinet Dentaire*, exploité par M. Eugène-Joseph-Auguste DECOLLAND, leur frère, à Monaco, quartier de la Condamine, rue Albert, n° 4.

Avis est donné aux créanciers, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix de ladite vente, dans le délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion, au domicile élu à cet effet, en l'Étude de M^e Auguste Settimo, notaire, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement effectué en dehors d'eux.

Monaco, le 23 janvier 1923.

(Signé :) A. SETTIMO.

AGENCE COMMERCIALE
20, Rue Caroline — Monaco.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE
(Deuxième Insertion.)

Suivant acte sous seing privé, en date à Monaco du 30 décembre 1922, M. Antoine FRIGERIO, demeurant à Monaco, au n° 13 de la place d'Armes, a vendu à M. Jean NAVELLO, commerçant, demeurant à Nice, au n° 105 de la promenade des Anglais, le fonds de commerce de Bar-Restaurant et Chambres meublées, exploité à Monaco, au n° 13 de la place d'Armes, sous le nom de *Restaurant Monte-Carlo*.

Le dit fonds comprenant la clientèle, l'achalandage y attachés, le nom commercial, le matériel servant à son exploitation et le droit au bail des lieux où s'exploite le dit commerce.

Avis est donné aux créanciers de M. Frigerio, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix de la vente, au domicile élu à cet effet, en l'Agence Commerciale, 20, rue Caroline, Monaco, dans les délais légaux, sous peine de forclusion.

GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

AVIS

Les créanciers de la faillite du sieur Oreste RISARI, restaurateur à Monte Carlo, sont invités à se présenter au Palais de Justice, à Monaco, le mardi 30 janvier courant, à trois heures du soir, pour délibérer tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination de nouveaux syndics.

Le Greffier en chef,
A. Cioco.

Étude de M^e Gabriel VIALON,
Huissier près la Cour d'Appel de Monaco,
7, place d'Armes.

VENTE VOLONTAIRE

Le lundi 29 janvier 1923 et jours suivants, à 14 heures, dans un magasin sis à Monaco, 25, rue de Mollo, il sera procédé par l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques d'un beau mobilier : salon, salle à manger, commodes et armoires anciennes, bureau, tables, lits et literie, glaces, suspensions, tapis et carpettes, rideaux, lingerie, verrerie, vaisselle, ustensiles de cuisine, bibelots, etc., et un meuble à musique « Orchestration ».

Au comptant. 5 % en sus pour frais d'enchères

L'Huissier : G. VIALON.

Étude de M^e Charles SOCCAL,
Huissier près la Cour d'Appel de Monaco,
3, avenue de la Gare.

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Le jeudi 25 janvier 1923, à 14 heures, à la villa Sainte-Cécile, sise à Monaco, boulevard de l'Ouest (pont de Sainte-Dévote), il sera procédé, par le ministère de l'huissier soussigné, à la vente aux enchères publiques de différents meubles et objets mobiliers tels que : guéridon en noyer, tables, fauteuils, glaces, pupitres, pendules, suspension à gaz, canapé, etc.

Au comptant. 5 % en sus des enchères.

L'Huissier : CH. SOCCAL.

**BULLETIN
DES**

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 17 janvier 1922. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le n° 58783.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 7 octobre 1922. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 84019.

Exploit de M^e Soccal, huissier à Monaco, du 12 décembre 1922. Quatre Actions de la Société des Halles et Marchés de Monaco, portant les numéros 522, 543, 544, 545.

Exploit de M^e Soccal, huissier à Monaco, en date du 11 janvier 1923. Une Obligation de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 1009.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^e Soccal, huissier à Monaco, en date du 30 janvier 1922. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le n° 19985.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 10 mai 1922. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 49904 et 55560.

Exploit de M^e Soccal, huissier à Monaco, du 9 octobre 1922. Cinquante Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers à Monaco, portant les numéros 62931 à 62980 inclus.

Titres frappés de déchéance.

Du 31 octobre 1922. Une Obligation de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers à Monaco, portant le numéro 131684.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1923.